

CONDUITE ET ÉTHIQUE COMMERCIALES LORS DE LA PASSATION DE CONTRATS AVEC LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

- A. [RÉCAPITULATIF](#)
- B. [APPLICABILITÉ](#)
- C. [DÉFINITIONS](#)
- D. [POLITIQUE](#)
- E. [RESPONSABILITÉS](#)
- F. [RÉFÉRENCES](#)

[Annexe 1 : Définitions](#)

[Annexe 2 : Procédures](#)

[Annexe 3 : Lutte contre la traite des personnes](#)

A. RÉCAPITULATIF

United Technologies Corporation exige de l'entreprise et de ses directeurs, responsables et employés, qu'ils appliquent en permanence les normes de conduite commerciale les plus élevées, notamment auprès de nos clients, fournisseurs, actionnaires et concurrents, des communautés dans lesquelles nous intervenons et de toute personne de l'entreprise, quel que soit son niveau. La présente politique prend toute son importance pour nos rapports avec le gouvernement fédéral des États-Unis. L'acceptation de contrats ou de sous-contrats du gouvernement fédéral américain nous oblige publiquement à assurer une gestion de nos activités et une livraison de nos produits et services entièrement conformes aux lois et réglementations du gouvernement fédéral américain en matière de passation de contrats.

B. APPLICABILITÉ

United Technologies Corporation, ses unités, ses filiales, ses divisions et toutes autres entités et activités commerciales qu'elle contrôle (ci-après les « **Unités d'exploitation** »), et à tous leurs directeurs, responsables et employés du monde entier (ci-après collectivement « **UTC** »).

C. DÉFINITIONS

« **Entreprise** » se rapporte au siège d'**UTC** et « **Unité opérationnelle** » ou « **UO** » se rapporte aux structures suivantes : Otis Elevator Company, Pratt & Whitney, UTC Aerospace Systems, UTC Climate, Controls & Security et United Technologies Research Center. « **MPE** » signifie Manuel sur la politique d'entreprise. Les autres termes **en gras** sont définis en [Annexe 1](#).

D. POLITIQUE

Les lois et réglementations régissant la passation de contrats avec le gouvernement fédéral américain (ci-après le « **Gouvernement fédéral américain** ») imposent des obligations qui ne sont pas applicables aux simples transactions commerciales. En cas de violation de ces obligations, **UTC** et les employés d'**UTC** seront passibles de poursuites judiciaires au civil ou au pénal, d'amendes, de pénalités, d'annulation de contrats, de réduction des montants négociés ou de suspension temporaire ou définitive de l'éligibilité de l'entreprise à recevoir des contrats du **Gouvernement fédéral américain**. De plus, toute violation peut entraîner des mesures disciplinaires allant jusqu'au renvoi. Par conséquent, il relève de la responsabilité des responsables et employés d'**UTC** de s'assurer que leur conduite et celle de leurs subordonnés respecte la présente politique. **UTC** et ses **Unités d'exploitation** devront adopter et appliquer des politiques et procédures reprenant au moins les obligations énoncées en [Annexe 2](#).

E. RESPONSABILITÉS

1. Le Vice-président exécutif et Conseiller général d'**UTC** (**EVP GC**) est responsable de l'interprétation du document. Le Vice-président administratif d'**UTC** en charge de l'éthique et de la conformité mondiales (**CVP GEC**) révisera la présente politique deux (2) fois par an.
2. Le Vice-président administratif d'**UTC** en charge du Contrôle de gestion (**CVP Controller**) intégrera des procédures de contrôle et de test aux matrices de contrôles communes pertinentes, et le Vice-président administratif d'**UTC** en charge de l'audit interne (**CVP IAD**) réalisera des audits réguliers (notamment des **Audits de conformité** (voir le document [MPE 34](#) : Programme d'éthique et de conformité mondiales)), afin d'évaluer la conformité à l'échelle des **Unités d'exploitation**. Dans le cadre des audits financiers annuels, le cabinet d'audit indépendant d'**UTC** révisera également ces contrôles et transactions afin de vérifier leur conformité.

F. RÉFÉRENCES¹

¹ [CPM 2 : Discrimination positive pour les personnes invalides, les anciens combattants invalides et les anciens combattants de la guerre du Viet Nam](#) ; [Conformité aux lois anti-trust](#) ; [MPE 5 : Relations gouvernementales](#) ; [Conflits d'intérêts](#) ; [CPM 8 : Passation de contrats avec des entreprises diverses](#) ; [MPE 11 : Dons caritatifs](#) ; [CPM 12 : Consommation de médicaments, d'alcool et de substances illicites](#) ; [MPE 16 : Gestion des risques de l'entreprise](#) ; [CPM 17 : Service Fournisseurs de services](#) ; [CPM 18 : Divulgations gouvernementales](#) ; [MPE 18A : Directives de divulgation de la Régulation des achats fédéraux](#) ; [CPM 19 : Égalité face à l'emploi, discrimination positive](#) ; [CPM 20 : Conformité avec les contrôles d'exportation et sanctions économiques](#) ; [MPE 20A : Conformité avec les lois d'importation et douanières](#) ; [CPM 26 : Supervision de la direction des programmes d'accès spécial](#) ; [CPM 34 : Programme d'éthique et de conformité mondiales](#) ; [CPM 35 : Contrats de sous-traitance de source directe](#) ; [CPM 36 : Supports de communication électronique](#) ; [CPM 43 : Autorisations de travail entre entités](#) ; [CPM 44 : Coopération industrielle et compensation économique](#) ; [CPM 45 : Programmes d'assurance qualité](#) ; [CPM 46 : Conservation de registres et de données](#) ; [MPE 48 : Anti-corruption](#) ; [MPE 48A : Remise de cadeaux d'affaires](#) ; [MPE 48B : Parrainage des déplacements d'un tiers](#) ; [MPE 48C : Recrutement et engagement de fonctionnaires anciens ou actuels et de leurs proches](#) ; [MPE 48D : Lobbyistes](#) ; [MPE 48E : Distributeurs et représentants commerciaux non salariés.](#)

ANNEXE 1 : DÉFINITIONS

Un **Affilié** est une **Entité** :

- qui exerce un **Contrôle** sur l'**Entité** référencée ou
- sur laquelle l'**Entité** référencée exerce un **Contrôle** ou
- qui, comme l'**Entité** référencée, est sous le contrôle d'une autre **Entité**.

Les **Cadeaux d'affaires** sont définis dans le document [MPE 48A : Remise de cadeaux d'affaires](#)).

Le **Contrôle** est le pouvoir, de manière directe ou indirecte, de :

- voter avec plus de 50 % des titres d'une **Entité** la nomination des membres de l'organe de gouvernance de l'**Entité** ou
- diriger ou donner des instructions à la direction concernant les décisions et politiques quotidiennes d'une **Entité**, que ce soit par la possession de titres de l'entreprise donnant un droit de vote, par un contrat, ou autre.

L'**Emploi** est défini dans le document [MPE 48C : Embauche et engagement de fonctionnaires anciens ou actuels et de leurs proches](#)).

Les **Entités** sont des sociétés, sociétés à responsabilité limitée, partenariats, entreprises individuelles, fiduciaires ou toute autre entité similaire, ou toute autre organisation, qu'elle ait un but lucratif ou non.

Le **Lobbying** est défini dans le document [MPE 48D : Lobbyistes](#).

Les **Dons caritatifs** sont définis dans le document [MPE 11 : Contributions caritatives](#).

Les **Contributions politiques** sont définies dans le document [MPE 5 : Relations gouvernementales](#).

Les **Parties apparentées** désignent, par rapport à

- une personne : un membre de la famille proche ou éloignée de ladite personne, notamment, ses parents, ses frères et sœurs, son conjoint, ses oncles et tantes et ses neveux et nièces ;
- une **Entité** : un **Affilié** de ladite **Entité**.

Les **Déplacements parrainés** sont définis dans le document [MPE 48 : Parrainage des déplacements d'un tiers](#).

Les **Tiers** désignent, par rapport à

- une personne : toute personne qui n'est pas employée par **UTC** ou un **Affilié** d'**UTC** ;
- une **Entité** : toute **Entité** qui n'appartient pas à **UTC** ou à un **Affilié** d'**UTC** (plus clairement, dans le cadre de la présente politique, les partenaires de co-entreprises d'**UTC** et les **Fournisseurs**, de même que leurs **Affiliés** respectifs, sont considérés comme des **Tiers**).

Le **Marketing au gouvernement américain** est défini dans le document [MPE 48E : Distributeurs et représentants commerciaux non salariés](#).

Les **Ventes au gouvernement américain** sont définies dans le document [MPE 48E : Distributeurs et représentants commerciaux non salariés](#).

Les **Employés du gouvernement fédéral américain** sont définis dans le document [MPE 48C : Embauche et engagement de fonctionnaires anciens ou actuels et de leurs proches](#).

Un **Fournisseur** est un entrepreneur ou fournisseur **Tiers**, existant ou prospect, des biens et services à **UTC**.

ANNEXE 2 : PROCÉDURES

- A. **UTC** conservera un programme de conformité portant sur les contrats avec le **Gouvernement fédéral américain** et respectant les obligations énoncées par le document [CPM 34 : Programme d'éthique et de conformité mondiales](#). Le **CVP IAD** est chargé d'établir et de conduire un poste d'audit visant à contrôler la conformité avec les lois et réglementations du **Gouvernement fédéral américain** en matière de passation de contrats et avec la présente politique.
- B. Toutes les **Unités d'exploitation** cherchant à décrocher et/ou exécutant des contrats directs pour le **Gouvernement fédéral américain**, ou des contrats de sous-traitance, dans lesquels des produits et services d'**UTC** sont fournis, directement ou indirectement, pour des contrats du **Gouvernement fédéral américain**, devront établir des procédures et politiques et procédures détaillées et à jour, dont un programme actuel de communication et de formation, afin d'assurer la conformité avec la présente politique et les lois et réglementations régissant la passation de contrats avec le **Gouvernement fédéral américain**. Lesdites procédures et politiques doivent désigner expressément le département ou le poste en charge de la mise en œuvre de chaque élément des politiques et procédures détaillées, lesquelles doivent au moins comprendre les politiques énoncées et répertoriées dans la première politique, de même que les points suivants :
- **UTC** respectera l'esprit et la lettre des lois et réglementations régissant la passation de contrats avec le **Gouvernement fédéral américain** et les conditions des contrats et contrats de sous-traitance du **Gouvernement fédéral américain** attribués à **UTC** ;
 - **UTC** donnera à ses clients des informations exactes quand elle cherchera à décrocher des contrats et contrats de sous-traitance du **Gouvernement fédéral américain** et quand elle exécutera lesdits contrats et contrats de sous-traitance ;
 - **UTC** exécutera une procédure de diligence raisonnable afin de vérifier l'exactitude des certifications et déclarations fournies dans le cadre de sa recherche ou de son exécution de contrats et contrats de sous-traitance du **Gouvernement fédéral américain** ;
 - **UTC** fournira des produits et services de qualité au **Gouvernement fédéral américain**, à un prix juste et raisonnable ;
 - **UTC** préservera en permanence la sécurité nationale, les informations de sécurité nationale, classifiées, confidentielles pour les achats ou contrôlées de quelque autre façon afin d'empêcher leur perte, leur compromission, leur divulgation en dehors des autorisations, leur diffusion ou leur duplication. Les informations du **Gouvernement fédéral américain** classifiées pour la sécurité nationale, confidentielles pour les achats ou contrôlées de quelque autre façon ne pourront être acceptées d'aucune source, directement ou indirectement, si les circonstances laissent penser que leur publication n'a pas été autorisée ;
 - **UTC** ne demandera ni n'obtiendra illégalement d'informations confidentielles d'un concurrent ni d'informations sur la sélection des sources du **Gouvernement fédéral américain**. **UTC** ne cherchera ni n'acceptera, directement ou indirectement, d'informations confidentielles d'un concurrent ni d'informations sur la sélection des sources concernant quelque procédure d'achat du gouvernement. Suite à l'attribution d'un contrat, lesdites informations peuvent faire l'objet de demandes adressées directement au gouvernement, notamment dans le cadre de la Freedom of Information Act (Loi sur la liberté d'information) ;
 - Les employés d'**UTC** ne devront préparer aucun critère de sollicitation, de spécification ou d'évaluation du **Gouvernement fédéral américain**, puis les soumettre de manière anonyme ou clandestine au **Gouvernement fédéral américain**, ni participer à des activités pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts pour des employés ou des **Tiers** engagés par **UTC** (voir Federal Acquisition Regulation (Régulation des achats fédéraux), Sous-partie 9.5) ;
 - Sur demande, **UTC** évaluera, accumulera et rapportera ses coûts de manière exacte et cohérente au **Gouvernement fédéral américain**, afin qu'ils puissent servir de base au paiement de contrats actuels, d'estimation pour des contrats futurs ou pour appuyer la négociation ou la gestion de contrats ;
 - **UTC** facturera le coût de la main-d'œuvre et des matériaux de manière appropriée, quel que soit le statut du budget du compte concerné. **UTC** ne tolérera aucune irrégularité, notamment le fait de facturer le coût de la main-d'œuvre et des matériaux de manière inappropriée ou au mauvais compte, le fait de facturer des efforts effectués directement dans le cadre d'un contrat à un compte indirect ou relatif aux frais généraux, la falsification de cartes de pointage ou de quelque autre registre, ou la facturation d'heures

- non travaillées (hormis les paiements de financement autorisés par le contrat ou contrat de sous-traitance) ;
- Si la loi ou la réglementation l'exige, **UTC** divulguera ou identifiera spécifiquement par écrit au **Gouvernement fédéral américain** toutes les données relatives aux coûts ou aux tarifs actuelles, exactes et complètes, applicables à la date de l'accord de prix et, si nécessaire, certifiera que lesdites données sont actuelles, exactes et complètes. Les données relatives aux coûts ou aux tarifs s'entendent au sens large et intègrent non seulement les faits, mais également les décisions de gestion, les estimations (reposant sur des données vérifiables) et quelconque autre information dont on peut raisonnablement supposer qu'elles auront des effets certains sur la négociation du prix du contrat.
- C. **UTC** ne demandera au **Gouvernement fédéral américain** que le remboursement des coûts d'un montant raisonnable et clairement recevables conformément aux réglementations gouvernementales, ou si l'on peut raisonnablement admettre que ces coûts sont recevables. Par exemple, les **Cadeaux d'affaires** ne sont absolument pas recevables. La Section 29.29.8 du Manuel financier d'UTC contient des orientations détaillées sur la recevabilité des coûts.
- D. Si nécessaire, **UTC** certifiera sa conformité avec les spécifications en matière de contrôle qualité et les exigences en matière de test de nos produits. Nous avons pour politique de fournir des produits et des services de haute qualité et respectant toutes les obligations contractuelles, et d'assurer à nos clients une confiance totale en nos produits. **UTC** se concentre sur la qualité de ses produits et services, mais également sur la qualité des processus appliqués pour créer ces produits et assurer la prestation de ces services. Aucune irrégularité, tant la non-conduite d'un test requis que la manipulation de procédures ou de données relatives aux tests, ne sera tolérée.
- E. Quelconque **Contribution politique** (document [MPE 5 : Relations gouvernementales](#)), **Don caritatif** (document [MPE 11 : Dons caritatifs](#)), **Cadeau d'affaires** (document [MPE 48A : \(Remise de cadeaux d'affaires\)](#)) ou **Déplacement parrainé** (document [MPE 48B : Parrainage des déplacements d'un tiers](#)) proposé ou fourni à des **Fonctionnaires du gouvernement fédéral américain** ou dans le cadre de quelconque contrat du **Gouvernement fédéral américain** ne pourront être proposés ou fournis que dans l'objectif autorisé par et approuvé conformément avec les politiques répertoriées précédemment. Les employés d'UTC ne doivent pas demander de **Cadeaux d'affaires** et ne peuvent accepter de **Cadeaux d'affaires** dans le cadre de contrats du **Gouvernement fédéral américain** que s'ils sont approuvés et divulgués de bonne foi conformément avec le document [MPE 7 : Conflits d'intérêts](#).
- F. Tous les échanges tenus avec des **Employés du gouvernement fédéral américain**, actuels ou anciens, et les offres d'**Emploi** qui leur sont adressées, doivent se conformer au document [MPE 48C : Embauche et engagement de fonctionnaires anciens ou actuels et de leurs proches](#).
- G. Les **Fournisseurs** engagés pour fournir des matériaux ou des services dans le cadre de quelconque contrat ou contrat de sous-traitance passé avec le **Gouvernement fédéral américain** seront tenus contractuellement de se conformer aux lois et réglementations régissant la passation de contrats avec le **Gouvernement fédéral américain** et aux conditions générales du contrat tenant compte de la présente politique, et chaque contrat de ce type devra prévoir expressément une clause de résiliation en cas de violation des lois et réglementations régissant la passation de contrats avec le **Gouvernement fédéral américain** ou de la présente politique. Tout **Fournisseur** sélectionné ou engagé pour fournir des activités de **Lobbying** (voir le document [MPE 48D : Lobbyistes](#)), de **Marketing au gouvernement américain** ou de **Ventes au gouvernement américain** (document [MPE 48E : Distributeurs et représentants commerciaux non salariés](#)) liées de quelque façon à un contrat du gouvernement fédéral américain devront être sélectionnés, contrôlés, engagés, suivis et gérés conformément aux politiques énoncées précédemment.
- H. Le **Gouvernement fédéral américain** a adopté une politique de tolérance zéro pour la traite des personnes et les activités liées (voir [Federal Acquisition Regulation, Partie 22.17](#)). La présente politique établit qu'**UTC**, ses employés, ses **Fournisseurs** et les employés de ses **Fournisseurs** ne devront exercer aucune forme de traite des personnes ou d'activités liées pendant la durée de la réalisation du contrat, fournir des actes sexuels commerciaux pendant la durée de réalisation du contrat, ou avoir recours au travail forcé pour réaliser le contrat. Toute violation sera passible d'un retrait du contrat ou contrat de sous-traitance du **Gouvernement fédéral américain**, d'une réduction des avantages ou de renvoi. **UTC** et ses employés devront se conformer au Plan de conformité d'UTC pour lutter contre la traite des personnes énoncé en [Annexe 3](#).

- I. En tant que signataire de l'[initiative du secteur de la défense en matière d'éthique et de conduite commerciales](#), UTC s'engage à se conformer aux lois du **Gouvernement fédéral américain** en matière d'achats, à divulguer comme il convient tout cas détecté de non-conformité avec les obligations légales et contractuelles, et à prendre les mesures correctives qui s'imposent. Toute divulgation devra se faire conformément au document [MPE 18 : Government Disclosures](#) Divulgations gouvernementales. UTC se pliera à ses obligations de divulgation conformément aux lois et réglementations américaines et non américaines applicables en matière de titres de propriété, d'impôts, de commerce international, d'environnement, ou autres, conformément aux protocoles de divulgation prévus par lesdites lois et réglementations.
- J. Tout directeur, responsable, employé ou représentant doit personnellement divulguer à **UTC** toute violation suspectée ou avérée du Code d'éthique d'**UTC**, à ses documents et politiques de mise en œuvre, ou à quelconque loi ou réglementation. Telles procédures de rapports se font généralement sous la supervision directe des voies de direction habituelles ou du responsable de l'éthique et de la conformité. Cependant, d'autres mécanismes de rapports confidentiels existent également. Les employés ont la possibilité de contacter un Ombudsman (médiateur) d'**UTC** afin d'exprimer leurs préoccupations, d'aborder problèmes et questions, ou de partager des informations avec les hauts dirigeants d'**UTC**. **UTC** interdit toutes représailles contre quelconque personne signalant tout fait qu'elle estime constituer une violation, suspecte ou avérée (voir le document [MPE 56 : Non-représailles](#)). En outre, **UTC** interdit toutes représailles contre un employé signalant de bonne foi quelconque préoccupation portant sur des politiques ou des pratiques adoptées dans le cadre d'une activité. Cependant, quelconque personne recourant à ces systèmes de communication afin de signaler des irrégularités n'en restera pas moins responsable de toute irrégularité dans laquelle ladite personne serait impliquée.
- K. Dans le cadre de l'exécution de contrats (ou de leurs contrats de sous-traitance) du **Gouvernement fédéral américain**, il convient de donner l'avis suivant aux employés d'**UTC** chargés de l'exécution desdits contrats ou contrats de sous-traitance :

Conformément aux Articles 10 U.S.C. (Code des États-Unis) § 2409 et 41 U.S.C. § 265, dans leur version modifiée, UTC ne relèvera pas de ses fonctions, ni ne rétrogradera ou discriminerà de quelconque façon quelconque employé en guise de représailles suite à la divulgation à un responsable du gouvernement américain identifié dans lesdites dispositions de quelconque information dont l'employé pense raisonnablement qu'elle constitue une preuve d'une mauvaise gestion flagrante d'un contrat du DOD (ministère de la Défense des États-Unis), une dilapidation grave des fonds du DOD, un danger important et précis pour la santé et la sécurité publique, ou quelconque violation d'une loi liée au contrat du DOD (notamment la concurrence pour l'obtention d'un contrat ou la négociation d'un contrat). Les employés couverts par lesdites dispositions peuvent soumettre une plainte pour représailles telle que décrite par le Federal Acquisition Regulation Supplement (Supplément à la réglementation des achats fédéraux de l'armée - DFARS) du DOD, Sous-partie 203.9 et à la Federal Acquisition Regulation (Régulation des achats fédéraux), Sous-partie 3.9 ;

Outre les droits susmentionnés, l'employé peut recourir à quelconque autre loi fédérale, locale ou d'État et conformément à la Section 1553 de l'American Recovery and Reinvestment Act (Plan de redressement et de réinvestissement américain, ci-après le « Plan de redressement ») de 2009, UTC ne fera subir aucune représailles à quelconque employé ayant fourni des informations au Congrès, à un État ou à une agence d'application des lois et réglementations du gouvernement américain, à une personne investie d'une autorité de supervision sur l'employé (ou à toute autre personne travaillant pour l'employeur et ayant l'autorité d'enquêter, de dévoiler ou de mettre un terme à une irrégularité), à un tribunal ou à un grand jury, au directeur d'une agence fédérale, ou à leurs représentants, si l'employé juge raisonnablement que ces informations prouvent : (1) la mauvaise gestion flagrante d'un contrat de l'agence ou d'une subvention relative à des « fonds couverts » ; (2) une dilapidation grave des « fonds couverts » ; (3) un danger important et précis pour la santé et la sécurité publique lié à la mise en œuvre ou à l'utilisation des « fonds couverts » ; (4) un abus d'autorité lié à la mise en œuvre ou à l'utilisation des « fonds couverts » ; (5) la violation d'une loi, règle ou réglementation liée au contrat d'une agence (notamment la concurrence pour l'obtention d'un contrat ou la négociation d'un contrat) ou à une subvention, attribuée ou créée en rapport avec les « fonds couverts ». Par « fonds couverts » s'entend tout ou partie d'une somme ou d'une propriété fournie, requise ou demandée dans le cadre d'un contrat, d'une subvention ou de tout autre mode de paiement pris en charge par des fonds appropriés mis à disposition par le Plan de redressement. Les informations suivantes sont fournies conformément à la Federal Acquisition Regulation, Sous-partie 3.907 :

- Tout employé pensant raisonnablement qu'il a subi des représailles après avoir transmis des informations portant sur des fonds couverts peut demander une compensation en déposant plainte auprès de l'Inspecteur général de l'agence fédérale pour le compte de laquelle les travaux ont été réalisés, ou de l'agence fédérale ayant financé les travaux. L'Inspecteur général est chargé d'enquêter sur les plaintes et d'en rapporter à l'agence.
 - L'agence peut se prononcer en faveur de l'employé et si tel est le cas : (a) ordonner à l'entreprise de prendre des mesures afin de compenser les représailles ; (b) ordonner le rétablissement de l'employé au poste qu'il/elle occupait avant les représailles, avec une compensation (notamment salaire rétroactif), et en maintenant les dommages compensatoires, prestations d'emploi et toutes autres conditions d'emploi dont la personne aurait joui s'il n'y avait eu les représailles et/ou (c) ordonner à l'entreprise de verser à l'employé une somme égale à l'ensemble des frais et dépenses (notamment frais d'avocats et frais de témoins experts) raisonnablement déboursés par l'employé afin de faire valoir sa plainte concernant les représailles, lequel montant est déterminé par le directeur de l'agence ou un tribunal compétent.
 - Si l'agence rejette une plainte ou si elle n'a pas rendu sa décision finale dans les deux-cent-dix (210) jours, ou si elle refuse de rendre sa décision, l'employé peut tenter une procédure civile afin de toucher des dommages compensatoires et toutes autres compensations accordées par le tribunal de district américain compétent.
- L. Toute question concernant la mise en œuvre de la présente politique ou des lois et réglementations applicables sont à adresser au **CVP GEC** et son représentant ou au conseil de l'**Unité opérationnelle** en charge de la conformité des contrats gouvernementaux, lesquels travailleront, si nécessaire, en étroite collaboration avec le **CVP Controller**. Les questions portant sur la facturation des matériaux et de la main-d'œuvre, ainsi que sur la recevabilité, l'admissibilité et le caractère raisonnable des coûts directs et indirects facturés dans le cadre des contrats et contrats de sous-traitance du **Gouvernement fédéral américain**, sont à adresser directement au membre de l'unité siégeant au Comité en charge de la politique de comptabilité gouvernementale d'**UTC** (GAPC - Government Accounting Policy Committee), lequel travaille sous l'égide du **CVP Controller**. Le GAPC travaillera en étroite collaboration avec le **EVP GC** et le **CVP GEC**.

ANNEXE 3 : PLAN DE CONFORMITÉ D'UTC POUR LUTTER CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES**A. POLITIQUE**

Le gouvernement américain a adopté une politique d'interdiction de la traite des personnes et des activités liées. Lors de l'exécution des contrats et contrats de sous-traitance du **Gouvernement fédéral américain, UTC**, ses **Fournisseurs** et les employés de ses **Fournisseurs** :

- (1) ne s'adonneront pas à des formes graves de traite des personnes² ;
- (2) ne fourniront pas d'actes sexuels commerciaux³ ;
- (3) n'auront pas recours au travail forcé⁴ ;
- (4) ne détruiront pas ni ne dissimuleront, confisqueront ou refuseront l'accès de quelconque autre façon aux documents d'immigration ou pièces d'identité (notamment passeport ou permis de conduire, quelle que soit l'autorité émettrice) d'un employé pour empêcher ledit employé d'y avoir accès ;
- (5) n'auront pas recours à des pratiques trompeuses ou frauduleuses lors du recrutement d'employés ou lors de l'offre d'emploi, notamment la non-divulgation, dans un format et dans une langue accessible aux travailleurs, d'informations essentielles, ou des présentations erronées importantes lors du recrutement des employés concernant les conditions générales d'emploi, notamment la rémunération et les prestations annexes, le lieu de travail, les conditions de vie et de logement, les coûts liés (si l'employeur ou l'agent les a fournis ou prévus), tous coûts importants facturés à l'employé et, le cas échéant, la nature dangereuse des tâches à réaliser ;
- (6) feront appel à des recruteurs respectant le droit du travail applicable du pays dans lequel se déroule le recrutement ;
- (7) ne factureront pas aux employés des frais de recrutement ;
- (8) à la fin de l'emploi, assureront le voyage de retour ou payeront le voyage de retour :
 - (A) pour tout employé non ressortissant du pays dans lequel la tâche est exécutée et conduit dans ledit pays afin de travailler sous un contrat ou contrat de sous-traitance du **Gouvernement fédéral américain** (pour les parties des contrats exécutées en dehors des États-Unis) ou
 - (B) pour tout employé qui n'est pas ressortissant américain et a été conduit aux États-Unis afin de travailler sous un contrat ou contrat de sous-traitance du **Gouvernement fédéral américain**, si les programmes

² Par formes graves de traite des personnes s'entend : (1) la traite à des fins sexuelles, dans laquelle la réalisation d'actes sexuels à des fins commerciales est obtenue par la force, la tromperie ou la coercition, ou dans laquelle la personne se voyant forcée à se livrer à de tels actes n'a pas atteint l'âge de dix-huit (18) ans ou (2) le recrutement, l'hébergement, le transport, la mise à disposition ou l'obtention du travail ou des services d'une personne par la force, la tromperie ou la coercition dans le but de soumettre la personne à la servitude involontaire, au péonage, à l'asservissement pour dettes ou à l'esclavage.

³ Par acte sexuel commercial ou acte sexuel à des fins commerciales s'entend tout acte sexuel en échange duquel une rémunération ou un objet de valeur est remis ou reçu par quelconque personne.

⁴ Par travail forcé s'entend la mise à disposition ou l'obtention consciente du travail ou des services d'une personne :

- (1) Par des menaces ou la coercition de ladite personne ou d'une autre personne ;
- (2) Par tout projet, plan ou modèle visant à amener ladite personne à penser que si elle n'exécute pas le travail ou les services, elle-même ou une autre personne sera victime de violences ou de coercition ou
- (3) En bafouant ou en menaçant de bafouer la loi ou les procédures légales.

- de travail intérimaire existants exigent le paiement desdits coûts ou s'il existe un contrat écrit signé avec l'employeur (pour les parties des contrats exécutées aux États-Unis) ; sauf que :
- (C) les exigences énoncées au paragraphe (8) ne s'appliqueront pas aux employés qui sont :
- (i) légalement autorisés à rester dans le pays d'emploi et choisissent de le faire ou
 - (ii) sont exemptés par un responsable officiel de l'agence contractante de l'obligation d'assurer le voyage de retour ou de payer le voyage de retour.

(9) pour les victimes de traite des personnes faisant appel aux services d'aide aux victimes ou cherchant à obtenir des réparations judiciaires dans le pays d'emploi, ou pour un témoin dans une mesure d'exécution liée à une affaire de traite des personnes, devront assurer le voyage de retour ou payer le voyage de retour d'une façon qui ne constitue pas un obstacle aux services d'aide aux victimes, à la procédure de réparations judiciaires ou aux activités du témoin.

(10) devront fournir ou prévoir des logements respectant les normes de logement et de sécurité applicables dans le pays et

(11) si la loi ou le contrat l'exigent, devront fournir un contrat de travail, une promesse d'embauche ou tout autre document écrit exigé. Lesdits documents doivent être rédigés dans une langue comprise par l'employé. Si l'employé doit se déplacer pour réaliser la tâche, l'employé doit recevoir les documents de travail au moins cinq (5) jours avant le déplacement. Les documents de travail de l'employé comprennent notamment des informations sur la description des tâches à accomplir, les salaires, l'interdiction d'exiger des frais de recrutement, l'emplacement ou les emplacements de travail, l'hébergement et les coûts liés, les congés, les dispositions prises pour le voyage aller-retour, le processus de réclamation et le contenu des lois et réglementations applicables en matière de traite des personnes.

B. VIOLATIONS

Toute violation de la présente politique peut entraîner la rupture du contrat, la réduction des prestations, le renvoi ou la résiliation du sous-contrat. **UTC** informera immédiatement le responsable du gouvernement américain en charge de la passation des contrats et l'Inspecteur général de l'agence gouvernementale américaine si elle reçoit des informations crédibles de quelconque source (notamment des forces de l'ordre du pays local) laissant penser que la conduite d'un employé d'**UTC**, d'un **Fournisseur** ou d'un employé d'un **Fournisseur** viole la précédente politique.

C. RAPPORTS

Tout employé, **Fournisseur** ou employé d'un **Fournisseur** peut signaler, sans crainte de représailles, quelconque activité contraire aux politiques interdisant la traite des personnes, par les moyens suivants :

- quelconque niveau de la chaîne de contrôle ;
- le service juridique ;
- un responsable en charge de l'éthique et de la conformité mondiales ;
- les ressources humaines ;
- un ombudsman (médiateur) d'UTC ou
- la ligne directe mondiale de lutte contre la traite des personnes, par téléphone au 1-844-888 (numéro gratuit) ou par e-mail à help@befree.org.

REMARQUE : l'Article 10 U.S.C. 2409 interdit aux entrepreneurs et aux sous-traitants du DOD (ministère de la Défense) de relever de ses fonctions, rétrograder ou discriminer de quelconque façon quelconque employé en guise de représailles suite à la divulgation de quelconque information dont l'employé pense raisonnablement qu'elle constitue une preuve d'une mauvaise gestion flagrante d'un contrat du DOD, une dilapidation grave des fonds du DOD, un danger important et précis pour la santé et la sécurité publique, ou quelconque violation d'une loi liée au contrat du DOD (notamment la concurrence pour l'obtention d'un contrat ou la négociation d'un contrat). Il est possible de divulguer ces informations à un membre du Congrès ou au représentant d'un comité du Congrès, à un inspecteur général, au Bureau gouvernemental des comptes, à un employé du DOD chargé de la supervision ou de la gestion du contrat, à un responsable autorisé du ministère de la Justice ou de toute autre agence en charge de l'application de la loi, à un tribunal ou un grand jury, ou à un responsable en charge de la gestion ou à tout autre

employé de l'entrepreneur ou du sous-traitant chargé d'enquêter, de dévoiler ou de mettre un terme à l'irrégularité. Rien dans la présente sous-partie n'autorise la divulgation d'informations classifiées non requise par quelconque autre façon par la loi.

D. RECRUTEMENT, SALAIRES ET HÉBERGEMENT

UTC ne permet le recours à des cabinets de recrutement que si leurs employés sont formés, interdit de facturer des frais de recrutement aux employés et s'assure que les rémunérations respectent les obligations légales du pays de destination, ou bien justifie tout écart. Si **UTC** décide de prévoir ou fournir un logement lors de la réalisation d'un contrat ou contrat de sous-traitance passé avec le **Gouvernement fédéral américain**, **UTC** s'assurera que ledit logement respecte les normes d'hébergement et de sécurité du pays.

E. FOURNISSEURS

UTC interdit aux **Fournisseurs**, quel que soit le niveau, de se livrer à la traite des personnes. **UTC** peut mettre fin au contrat de quelconque **Fournisseur** qui se serait livré à ce type d'activités. **UTC** exige de ses **Fournisseurs** réalisant des activités dans le cadre de contrats et contrats de sous-traitance du **Gouvernement fédéral américain** qu'ils certifient leur conformité avec la politique énoncée précédemment.